

Forces maritimes du Pacifique (FMAR(P)) – Processus de vaccination

FOIRE AUX QUESTIONS

Q1. Quelle est la situation?

R1. Les Forces maritimes du Pacifique se mobilisent pour fournir des vaccins COVID-19 au personnel admissible des Forces armées canadiennes (FAC) au sein de la formation. Le vaccin Moderna devrait arriver à Esquimalt à la mi-avril 2021, après quoi un calendrier de vaccination sera confirmé. Les premières doses du vaccin seront administrées dans le cadre de cliniques de vaccination de masse en avril-mai, et les deuxièmes doses seront administrées en mai-juin. Nonobstant les congés ou d'autres circonstances personnelles, tous les membres admissibles des FAC au sein de la formation peuvent s'attendre à recevoir leur vaccin contre la COVID-19 d'ici la fin de juin.

Q2. Quel vaccin les FMAR(P) recevront-elles?

R2. Les Services de santé des Forces canadiennes (Pacifique) recevront et administreront le vaccin Moderna. Le vaccin Moderna est un [vaccin à ARN messenger](#) (ARNm) qui est administré en deux doses.

Q3. À quoi ressemblera le déploiement à Esquimalt?

R3. *Veillez noter que les dates pourraient être modifiées. Les renseignements sur la clinique de deuxième dose seront communiqués lorsqu'ils seront confirmés.

Cliniques (première dose) à Esquimalt

- 16 avril – Le commandant des FMAR(P) confirmera le calendrier de vaccination
- 21 avril – Mise en place de la clinique de vaccination, exercices d'essai et formation de l'équipe de cliniciens
- 22 avril – Clinique du personnel des services de santé et de certains patients

Mess des maîtres et premiers maîtres

- Du 27 au 29 avril – Clinique de vaccination (500 pers./jour)
- Du 4 au 6 mai – Clinique de vaccination (500 pers./jour)

Clinique médicale de la base (soirs et fins de semaine)

- 11, 13, 15, 18, 20 et 22 mai – Clinique de vaccination (150 pers./jour)
 - * Mardis et jeudis, de 17 h à 20 h
 - *Samedis, de 10 h à 14 h

Q4. Comment puis-je savoir quand mon unité est censée être vaccinée?

R4. Les unités recevront les dates et les heures de vaccination en fonction d'une matrice d'établissement des priorités qui déterminera l'ordre dans lequel les doses seront administrées.

Q5. Quelle formation est offerte aux équipes de vaccination?

R5. Les équipes de vaccination sont composées de professionnels de la santé qui recevront une formation supplémentaire propre au vaccin et à leur rôle au sein de l'équipe. La formation de l'équipe aura lieu du 21 au 22 avril et comprendra des séances d'information, des séances de pratique et une clinique en mode lent.

Q6. À quoi puis-je m'attendre lorsque je serai vacciné?

R6. Les membres des FAC qui se présentent pour leur vaccination doivent consulter la carte du site de vaccination au mess des premiers maîtres et maîtres pour s'orienter.

Zone d'attente

- Les membres du personnel doivent se présenter au plus tôt cinq minutes avant l'heure de leur rendez-vous et seront accueillis à l'entrée par un point de contact de l'unité qui consignera leurs informations.

Zone de consentement

- Lorsqu'ils seront appelés, les membres du personnel se présenteront à la salle de consentement. Les membres du personnel recevront leur carte de vaccination et on leur demandera de porter un masque médical et de désinfecter leurs mains. Les membres du personnel seront ensuite informés sur le vaccin et auront l'occasion de lire la fiche d'information sur le vaccin. Le dépistage de la vaccination sera effectué pour chaque personne, ce qui comprendra l'identification de toute personne à risque élevé qui doit attendre 30 minutes ou être aiguillée vers la clinique. Lorsqu'ils auront terminé, les membres du personnel se rendront au poste de vaccination.
- Si le patient a des questions plus précises, l'un des membres du personnel de consentement désigné peut y répondre en privé.
- Si la personne refuse le vaccin, elle peut entrer dans la salle de récupération, déposer sa carte de vaccination auprès de l'administrateur médical et sortir par la salle de récupération. Les refus seront consignés par l'administrateur médical dans le Système d'information sur la santé des Forces canadiennes (SISFC).

Zone d'injection

- Pour se faire vacciner, le membre se rendra ensuite à son poste de vaccination. Les renseignements sur l'administration du vaccin seront vérifiés. Le vaccinateur remplira le registre de vaccination (numéro de service et nom), remplira le passeport, discutera des effets secondaires et administrera le vaccin.

Zone de récupération

- Une fois la vaccination terminée, la personne apportera sa carte de vaccin à la table d'administration médicale située du côté de la récupération. La carte sera mise dans une corbeille. L'heure de sortie sera ensuite consignée sur la fiche de vaccination.
- La rencontre sera consignée dans le SISFC par les administrateurs médicaux sur place.
- Le personnel peut partir après avoir attendu la durée prévue (15 ou 30 minutes). Cette durée sera vérifiée à la sortie.

Q7. Que dois-je faire pour ma vaccination?

R7. Les militaires doivent faire ce qui suit :

- Porter une camisole (sous leurs uniformes);
- Apporter leur carte d'identité militaire;
- Avoir l'estomac rempli (veuillez ne pas sauter le déjeuner)!

Les militaires doivent respecter les mesures de santé publique en vigueur et rester à la maison s'ils sont malades ou présentent des symptômes de la COVID-19. Des masques médicaux seront fournis aux militaires à leur arrivée à la clinique.

Q8. Devrais-je recevoir le vaccin si je suis enceinte ou si j'allaité? Que dois-je faire si j'ai un problème de santé?

R8. Les militaires qui ont des préoccupations médicales particulières doivent parler à leurs fournisseurs de soins de santé individuels afin de s'assurer qu'ils disposent du maximum d'information possible pour prendre une décision éclairée.

Des employés désignés pour le consentement seront également sur place pendant les séances de vaccination pour répondre aux questions des militaires.

Q9. Allons-nous vacciner les civils?

R9. Les employés civils et les personnes à charge des militaires peuvent s'attendre à recevoir leur vaccin contre la COVID-19 par l'entremise de leur ministère de la Santé provincial ou de l'autorité de la santé publique.

Une exception sera faite pour les personnes à charge des militaires affectés à des postes à l'étranger. Elles seront incluses dans la priorité 3.

Q10. Les membres des FAC peuvent-ils obtenir le vaccin par l'entremise de la province?

R10. Chaque membre des FAC sera admissible à un vaccin dans le cadre du programme de vaccination des FAC. Dans des circonstances exceptionnelles, il peut arriver que des militaires reçoivent un vaccin contre la COVID-19 dans la province; si tel est le cas, les militaires doivent

appeler la cellule de vaccination pour prendre un rendez-vous afin que leur vaccination soit documentée. Les militaires devront présenter leur carte de vaccination COVID-19 et leur carte d'identité militaire à leur rendez-vous.

Q11. Quelles classes de réservistes seront en mesure d'obtenir le vaccin dans le cadre du programme de déploiement de la vaccination des FAC des FMAR(P)?

R11. Les classes C et B (sur 180 jours) pourront se faire vacciner dans le cadre du programme de vaccination contre la COVID-19 des FAC.

Q12. Les gens qui voyagent à l'extérieur de la zone pour le travail ou qui ont un membre de la famille à risque élevé ont-ils la priorité?

R12. Non. Les priorités sont établies par le Centre de coordination du personnel au nom du commandant des FMAR(P), conformément aux directives du chef d'état-major de la Défense et aux lignes directrices de l'Agence de la santé publique du Canada.